Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Le Fay-Saint-Quentin

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Propreté et civisme - rubrique Nuisances sonores (page d'information de la commune).

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/60230-le-fay-saint-quentin/